

<https://documentation.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article41>



Documentation

# La prévention des risques sur internet

- ENSEIGNER - LE NUMÉRIQUE -



Date de mise en ligne : samedi 13 avril 2013

---

Copyright © NormanDoc' - Tous droits réservés

---

## ATELIER 1 : Prévention des risques sur Internet

Intervention du Capitaine Tonnellier

Commissariat de police d'Alençon - intervenant dans les établissements scolaires du secondaire - cyberpolicier

### Axe 1 : le jeune auteur volontaire ou inconscient d'infractions

Aujourd'hui, Facebook est considéré par les adolescents comme un journal intime. Or, ce qui est différent, c'est la publicité (au sens de rendre public).

La notion d'amis devient très floue.

L'inscription de jugements de valeur sur Facebook peut donner lieu à poursuite et à peine financière ; c'est une injure publique.

- Droit à l'image : Sur la voie publique, il est autorisé de prendre n'importe quelle photo. Dans un lieu privé, qu'est un établissement scolaire, ce n'est pas autorisé sans le consentement de la personne. Ce qui pose problème, c'est la diffusion de cette image sans autorisation (celle du responsable légal si mineur)
- Y a-t-il un droit à la voix (prise de son, webradio) ? a priori non.
- Au moment de l'inscription, Facebook devient propriétaire des données mises en ligne. Il est nécessaire d'avoir conscience que ces données peuvent être retrouvées plusieurs années plus tard. Les jeunes ne mesurent pas l'étendue des conséquences, dans l'espace et dans le temps.
- Problème de la rumeur. Elle s'amplifie rapidement, et est accréditée par son inscription sur internet.
- Happy slapping : un jeune qui filme un passage à tabac prémédité et le diffuse. C'est une infraction récente. L'élève qui filme risque la même peine que les auteurs du délit, même si le film n'est pas diffusé.

### Axe 2 : mise en danger du jeune

Sur Facebook, une partie des contacts des jeunes est virtuelle. Ils peuvent devenir une cible pour les pervers.

Les mots de passe : Les élèves les transmettent à leurs amis, qui peuvent devenir ennemis. Inciter à changer les mots de passe en cas de dispute

### Références utilisées

<http://www.crij-bn.org/Information-jeunesse/Reseau-IJ-Basse-Normandie/Liste-du-reseau-BIJ-Alencon-51.htm>

(Loi : art 222-1 à 222-14-1 et 222-14-23 du Code pénal)

## ATELIER 2 : partage de scénarios pédagogiques

Classe de 4ème / partenariat documentaliste - professeur d'Histoire-géographie  
Programme d'Education civique : Libertés individuelles et respect des personnes  
thème d'étude : facebook  
outil utilisé : facebook

- A partir de l'article du suicide du jeune brestois (QQOCP), travail sur le site « Internet sans crainte », par groupe de 2, les élèves font le jeu 2025 ex-machina (à partir d'une situation initiale, les élèves rejouent le scénario en respectant les droits et les devoirs)
- Vie de classe : -\* à partir d'un conte élaboré par des élèves de l'académie de Rouen, « Mel la miss », discussion avec les élèves, puis évocation des situations moins graves mais où ils se mettent en danger. Elaboration d'une charte : 10 règles de sécurité sur internet
- Prolongement en Histoire-Géographie : quelle représentation avez-vous d'internet ?
- EMI : Droits sur internet : peux-t-on tout dire et tout faire ? (droit d'auteur, non-respect des personnes, rappel code civil et pénal réseaux sociaux, droit à l'image